

Skis ou raquettes : suivez le guide!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **27 (1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-827266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

doivent-ils être inquiets?

du possible par une amélioration considérable des services d'aides et de soins à domicile.

– Il y aura une nouvelle loi cantonale sur les EMS. Quels changements majeurs est-ce que cela va entraîner?

– Le changement étudié ces dernières années consistait à passer d'un système d'intervention financière, qui était la prise en charge de la pension payée par une personne âgée, à un système de subventionnement de l'EMS. Ce changement permet de mieux contrôler la qualité des soins, l'encadrement, la qualité hôtelière des établissements et d'autre part, à ne pas faire peser sur les personnes une dette d'assistance consécutive au paiement de ces longs séjours qui sont souvent extrêmement coûteux. La procédure de consultation a eu lieu, il reste à déposer le projet de nouvelle législation, ce qui sera fait au début de 1997.

– Est-ce que les retraités genevois doivent s'attendre, dans les années à venir, à se serrer encore un peu la ceinture?

– Je crois qu'il est toujours difficile de jouer à M^{me} Soleil. Il faut voir que le financement actuel de la sécurité sociale se fait par un prélèvement sur les salaires de la population active. En raison de la situation économique, il y a une diminution du nombre d'emplois, donc de la masse salariale. Tôt ou tard il faudra se po-

ser la question de savoir si ce prélèvement sur les salaires est toujours économiquement intelligent ou s'il faut passer à un financement de la sécurité sociale par la TVA.

Interview: J.-R. P.

Renseignements:

OCPA, tél. 022/849 77 77.

Skis ou raquettes: suivez le guide!

Si vous aimez l'aventure, si vous disposez d'une bonne condition physique, si vous êtes d'un naturel optimiste, alors la nouvelle prestation proposée par le MDA Genève vous concerne.

Guide de haute montagne, membre du MDA Genève et responsable de «Slowly trekking», Roméo Gex a envie de vous faire partager ses passions, en raquettes, à skis ou à pied. Il vous conduira en toute sécurité à la rencontre des richesses de nos Alpes.

La raquette à neige permet aux adeptes de randonnées de parcourir d'immenses étendues de moyenne montagne en hiver. Du point de vue technique, ce moyen de locomotion est plus rapidement et plus facilement abordable que la randonnée alpine ou nordique. Elle procure des plaisirs identiques à ceux de la marche: le goût de l'effort, la joie de découvrir un cadre de grande beauté.

Dans le domaine de la moyenne montagne hivernale, les retraités qui ont une bonne condition physique peuvent parcourir de grandes distances sans beaucoup d'efforts, au rythme lent du trappeur-randonneur. Ils découvrent alors, au prix de peu d'efforts, l'isolement, la paix et la sérénité.

Pour cela, pas besoin d'aller très loin, ni de grimper très haut. Des courses sont organisées, de janvier à mars, au Plateau des Glières, au Col Ratti, au Col de Cou ou à la Pointe des Folllys.

Les diverses randonnées seront effectuées en raquettes à neige, éventuellement en skis de randonnée et, par manque de neige, à pied. Ces courses ne présentent aucun danger. Toutefois, en cas de mauvaises conditions météorologiques ou de menace d'avalanches, elles seront supprimées.

Les participants organisent le transport en voiture et le repas est tiré du sac. Les personnes qui ne disposent pas de raquettes ou de skis de randonnée peuvent en louer à des conditions intéressantes. Des sorties d'un ou plusieurs jours sont également prévues dans les Alpes valaisannes ou valaisannes et dans le Jura, suivant les demandes.

MDA

Courses prévues: 23 janvier, Plateau des Glières (9 km); 6 février, Col Ratti (7 km); 18 février, Col de Cou (8,5 km); 6 mars, Pointe des Folllys (11 km) ou Pointe d'Andey (9,5 km).

Séance de présentation: mardi 14 janvier à 17 h 30, suivie d'une projection de diapos «Trekking et aînés», par Roméo Gex.

Renseignements: MDA Genève, 2, bd Carl-Vogt, tél. 022/329 83 84.

Prestations complémentaires:

allocations indexées

Le Grand conseil genevois a accepté l'indexation du revenu minimum cantonal, qui est constitué de la rente AVS, des prestations complémentaires fédérales et des prestations complémentaires cantonales. Le 2,58% de l'augmentation de la rente AVS se reporte ainsi sur le revenu minimum qui va augmenter dans ces proportions. Cette augmentation représente, pour un revenu annuel de Fr. 25 000.-, la somme de Fr. 542.- (Fr. 45.- par mois). Le loyer et la cotisation d'assurance-maladie étant payés.